

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1 avril 2026

| Nombre de membres |          |         |
|-------------------|----------|---------|
| En exercice       | Présents | Votants |
| 11                | 10       | 11      |

| Vote           |
|----------------|
| A l'unanimité  |
| Pour : 10      |
| Contre : 0     |
| Abstention : 1 |

L'an deux mil vingt-six, le premier avril, à dix-neuf heures quarante minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Obsonville, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances dans le respect des règles sanitaires actuelles, sous la présidence de Monsieur Hervé COURTOIS., Maire, en session ordinaire.

**Présents :** M. COURTOIS Hervé, Mme GUINET Marie-Cécile, M ; HOARAU Philippe, Mme THORREAU Ghislaine, M. GUINET Nicolas, Mme CORRIGER Sandrine, M. PRUD'HOMME Grégory, Mme DUPONT Marylène, M. PACHECO Antoine, et Mme BRIDET Hélène

**Pouvoirs :** Mme DUC Géraldine pouvoir à Mme DUPONT Marylène

**Secrétaire de séance :** Mme DUPONT Marylène

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en sous-préfecture de Fontainebleau  
Le :  
Et Publication ou notification du :

### D2026.04.20 – DELEGATION SIGNATURE DU MAIRE POUR LES MARCHES PUBLICS

Vu l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 relative à la simplification du droit, permettant au Maire d'obtenir une délégation de signature du Conseil Municipal à l'effet de "prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget »

Vu le décret n°2018-1225 du 24 décembre 2018 portant diverses mesures relatives aux contrats de commande publique,

Vu le décret n°2019-1344 du 12 décembre 2019 modifiant certaines dispositions de code de la commande publique relative aux seuils et aux avances,

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal,

- De donner délégation de signature à Monsieur le Maire pour signer et notifier les actes visés ci-dessus sans formalités délibérative
- De charger Monsieur le Maire de régler toutes les formalités utiles

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents, 10 voix pour et 1 abstention

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme :  
En Mairie, le 1<sup>er</sup> avril 2026  
Le Maire, Hervé COURTOIS

